



Comité d'Experts Spécialisé « Nutrition Humaine »

Procès-verbal de la réunion des 5 et 6 juillet 2018

Considérant le décret n° 2012-745 du mai 9 mai 2012 relatif à la déclaration publique d'intérêts et à la transparence en matière de santé publique et de sécurité sanitaire, ce procès-verbal retranscrit de manière synthétique les débats d'un collectif d'experts qui conduisent à l'adoption de conclusions. Conclusions qui fondent un avis de l'Anses sur une question de santé publique et de sécurité sanitaire, préalablement à une décision administrative.

Les avis de l'Anses sont publiés sur son site internet (www.ansea.fr).

Jeudi 5 juillet 2018

Etaient présent(e)s pour les dossiers à l'ordre du jour de ce PV :

- Membres du Comité d'experts spécialisé
Catherine Benneteau-Pelissero, Marie-Christine Boutron-Ruault (uniquement le matin), Blandine de Lauzon-Guillain, Anne Galinier, Jean-François Huneau, Emmanuelle Kesse-Guyot, Corinne Malpuech Brugère, François Mariotti (Président), Catherine Michel, Béatrice Morio-Liondore, Jara Perez-Jimenez, Sergio Polakof, Jean-Marie Renaudin, Anne-Sophie Rousseau et Stéphane Walrand.
- Coordination scientifique de l'Anses

Etaient excusé(e)s, parmi les membres du collectif d'experts :

Catherine Atlan, Olivier Bruyère, Jean-Louis Bresson, et Luc Tappy.

Vendredi 6 juillet 2018

Etaient présent(e)s pour les dossiers à l'ordre du jour de ce PV :

- Membres du Comité d'experts spécialisé
Catherine Benneteau-Pelissero (uniquement le matin), Marie-Christine Boutron-Ruault (uniquement le matin), Blandine de Lauzon-Guillain, Anne Galinier, Jean-François Huneau, Emmanuelle Kesse-Guyot, Corinne Malpuech Brugère, François Mariotti (Président), Catherine Michel, Béatrice Morio-Liondore, Jara Perez-Jimenez, Sergio Polakof (en audioconférence), Jean-Marie Renaudin, Anne-Sophie Rousseau et Stéphane Walrand.
- Coordination scientifique de l'Anses

Etaient excusé(e)s, parmi les membres du collectif d'experts :

Catherine Atlan, Olivier Bruyère, Jean-Louis Bresson, et Luc Tappy.

Présidence

François Mariotti assure la présidence de la séance pour les deux journées de réunion.



1. ORDRE DU JOUR

Les expertises ayant fait l'objet d'un achèvement et d'une adoption des conclusions sont les suivantes :

- **2017-SA-0141** : Actualisation des repères alimentaires du PNNS pour les femmes enceintes ou allaitantes.
- **2017-SA-0142** : Actualisation des repères alimentaires du PNNS pour les enfants (4 à 17 ans).
- **2017-SA-0145** : Actualisation des repères alimentaires du PNNS pour les enfants de 0 à 3 ans.

2. GESTION DES RISQUES DE CONFLITS D'INTERETS

Le résultat de l'analyse des liens d'intérêts déclarés à ce jour dans les DPI¹ et les dossiers ayant fait l'objet d'un achèvement et d'une adoption des conclusions, n'a pas fait apparaître des liens d'intérêts induisant un risque élevé de conflit d'intérêt.

Le président demande aux membres du CES de signaler un éventuel lien non déclaré ou non identifié après examen des DPI. Les experts n'ont rien à ajouter concernant les saisines à l'ordre du jour de ce PV.

3. SYNTHESE DES DEBATS, DETAIL ET EXPLICATION DES VOTES, Y COMPRIS LES POSITIONS DIVERGENTES

3.1. Validation des synthèses et des conclusions du CES des saisines suivantes

- **2017-SA-0141** : Actualisation des repères alimentaires du PNNS pour les femmes enceintes ou allaitantes.

Le président vérifie que le quorum² est atteint avec quinze experts sur dix-neuf experts ne présentant pas de risque de conflit d'intérêt.

La coordination présente une proposition de synthèse et conclusions du CES. Le document a été transmis à l'ensemble des experts du CES et fait l'objet de commentaires et de propositions de modifications.

La coordination rappelle les points discutés lors des réunions téléphoniques du CES qui ont eu lieu les 11 et 25 juin. Les modifications apportées par les membres du CES lors de leur relecture du document sont également discutées et les versions finales validées. Enfin, la coordination procède à une relecture de la conclusion du document pour validation par le CES.

Le président propose une étape formelle de validation avec délibération et vote. Il rappelle que chaque expert donne son avis et peut exprimer une position divergente. Les experts adoptent à l'unanimité les conclusions de l'expertise relative à la saisine n°2017-SA-0141.

- **2017-SA-0142** : Actualisation des repères alimentaires du PNNS pour les enfants (4 à 17 ans).

Le président vérifie que le quorum est atteint avec quinze experts sur dix-neuf experts ne présentant pas de risque de conflit d'intérêt.

¹ DPI : Déclaration Publique d'Intérêts

² Le quorum se calcule sur la base du nombre d'experts total pouvant siéger eu égard au risque de conflit d'intérêt.



La coordination rappelle les parties de la synthèse et conclusions qui ont déjà été discutées lors des réunions téléphoniques du CES qui ont eu lieu les 8 et 21 juin.

Le document présenté en séance a été transmis à l'ensemble des experts du CES et fait l'objet de commentaires et de propositions de modifications. Les modifications apportées par les membres du CES lors de leur relecture du document sont discutées et les versions finales validées.

Le CES relit les nouveaux paragraphes (sodium et fer), les conclusions intermédiaires ainsi que les recommandations finales pour validation. Il décide d'ajouter une conclusion finale qu'il rédige en séance.

Le président propose une étape formelle de validation avec délibération et vote. Il rappelle que chaque expert donne son avis et peut exprimer une position divergente. Les experts adoptent à l'unanimité les conclusions de l'expertise relative à la saisine n°2017-SA-0142.

- **2017-SA-0145** : Actualisation des repères alimentaires du PNNS pour les enfants de 0 à 3 ans.

Le président vérifie que le quorum est atteint avec quinze experts sur dix-neuf experts ne présentant pas de risque de conflit d'intérêt.

La coordination présente une proposition de synthèse et conclusions du CES. Le document a été transmis à l'ensemble des experts du CES et fait l'objet de commentaires et de propositions de modifications.

La coordination présente la nouvelle partie relative aux données d'apport en nutriments et intègre les modifications proposées en séance. Elle rappelle également les points discutés lors des réunions téléphoniques du CES qui ont eu lieu les 5 et 15 juin. Les modifications apportées par les membres du CES lors de leur relecture du document sont également discutées et les versions finales validées.

La coordination procède enfin à une relecture de la conclusion que le CES décide de rendre plus concise.

Le président propose une étape formelle de validation avec délibération et vote. Il rappelle que chaque expert donne son avis et peut exprimer une position divergente. Les experts adoptent à l'unanimité les conclusions de l'expertise relative à la saisine n°2017-SA-0145.

